ECRICOME
VISER PLUS HAUT

CONCOURS D'ADMISSION 2014

7

Économie et Droit

Option Technologique

Jeudi 17 avril 2014 de 8h00 à 12h00

Durée : 4 heures

Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
8h00 – 13h20

Aucun document n'est autorisé.

ÉCONOMIE

1re partie : QCM directement dans la copie en pages 14, 15 et 16.

2e partie : Réflexion argumentée :
Peut-on lutter efficacement contre le chômage ?

Tournez la page s.v.p.

DROIT

1re PARTIE : RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

En 2001, Laurent GROUTEL reprend la scierie familiale située à Corcieux dans les Vosges. L'entreprise GBV (Groutel Bois Vosgien) s'étend sur une surface de 18 000 m² composée d'une zone de stockage couverte, d'un séchoir, d'un bâtiment de production de 1 250 m² et de bureaux. Elle dispose d'un effectif de 12 salariés.

La société GBV offre une gamme innovante de matériaux bois destinés aux projets de construction ou de rénovation qui souhaitent intégrer la notion de développement durable. Son produit phare est le parpaing en bois.

Le parpaing bois est un bloc en bois massif, prêt à l'emploi. Pour les adeptes de la construction en bois qui refusent d'utiliser les parpaings en béton classiques, le parpaing en bois est une véritable innovation.

Ces nombreux avantages techniques mais aussi environnementaux font du parpaing bois un matériau de grande qualité. Toutefois, comme il s'agit justement d'un produit de très bonne qualité, il a un tarif légèrement supérieur à celui du parpaing béton.

L'entreprise GBV commercialise ses produits dans toute la France par le biais de revendeurs ou de commerciaux.

Il existe 7 fabricants de parpaings en bois sur toute la France. Afin de promouvoir les constructions en bois et les productions conformes au développement durable, ils se sont regroupés en syndicat professionnel : le SNPB (syndicat national du parpaing bois). L'an dernier ils se sont réunis et ont fait le constat que leur coût de production étant plus élevé que celui des parpaings en béton, la conjoncture économique ne leur était pas propice. Ils ont donc décidé de s'organiser afin de développer leur produit. Dorénavant chacun devra commercialiser ses produits uniquement dans sa zone d'implantation géographique. Cette répartition permettra de couvrir l'ensemble du territoire français. Par ailleurs, il est convenu que pour une durée d'au moins un an, un prix plafond sera pratiqué afin de rendre le parpaing bois plus attractif.

1. **Les mesures décidées par le SNPB vous semblent-elles conformes à la législation ?**

2. **Quelle autorité est compétente pour apprécier cette affaire ?**

3. **Quelles sont les sanctions encourues ?**

Philippe Lalumière, écologiste convaincu, souhaite construire lui-même son habitation de deux étages en parpaings bois. Il s'approvisionne donc auprès de l'entreprise GBV. Alors qu'il s'apprête à commencer la construction de sa maison, un article du magazine Construbois attire l'attention de M. Lalumière : « Le parpaing bois est un matériau de construction et d'agencement idéal pour bâtir des abris de jardin, des garages ou des petites annexes. Par contre il n'est absolument pas recommandé pour des habitations dépassant un étage… ». Philippe Lalumière est désemparé, son projet est remis en cause. Personne chez GBV ne l'a informé sur cet inconvénient du parpaing bois avant qu'il n'en fasse l'acquisition, sinon il ne l'aurait jamais acheté. Furieux il se rend chez GBV. Laurent Groutel est très ennuyé, il se rend compte que M. Lalumière a été renseigné par un nouveau vendeur qui ne l'a effectivement pas mis en garde sur l'usage du parpaing bois.

4. **Philippe Lalumière ne souhaite pas conserver ces parpaings. Il vous demande conseil sur les arguments à développer pour obtenir gain de cause.**

2e PARTIE : ANALYSE DE CONTRAT

Mutassure est un groupe d'assurance mutualiste installé sur l'ensemble du territoire français. Le groupe Mutassure est organisé en 11 régions et dispose de 423 points d'accueil.

Entre
La société d'assurance mutuelle Mutassure dont le siège social est situé 4 place des Halles Léa 79000 NIORT représentée par Mme Deynis agissant en sa qualité de Directrice des Ressources Humaines, ci-après désignée par la "société", N°ORIAS 87654321, N° SIRET: 421 000 204 d'une part,

et
Mme Rebinger, demeurant 50 route du vieux port, 13000 Marseille, après désignée par la "salariée" d'autre part,

Il est conclu un contrat de travail à durée indéterminée, conformément aux dispositions légales et aux conditions particulières ci-après.

Article 1 :
Mme Rebinger est engagée en qualité de chargée de clientèle. Elle aura pour mission de commercialiser l'intégralité des produits et services de Mutassure, et d'assurer l'accueil et le conseil des sociétaires.

Mme Rebinger déclare formellement n'être liée à aucune entreprise par un contrat de travail ou une collaboration quelconque et avoir quitté son précédent employeur libre de tout engagement et particulièrement de non concurrence.

Article 2 :
La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures. Il pourra être demandé à la salariée d'effectuer des heures supplémentaires, dans les conditions fixées par la loi. Les heures de travail effectives seront déterminées par le responsable de l'agence et réalisées sur les plages suivantes : 8h-18h du lundi au vendredi.

Article 3 :
Le lieu de travail est situé à Marseille.
En fonction des impératifs d'organisation de la société, Mme Rebinger s'engage à exercer son activité sur l'une ou l'autre des implantations de la société dans l'ensemble de la région « Provence » regroupant les départements suivants : Gard (30), Vaucluse (84), Bouches du Rhône (13), Var (83), Alpes de Haute Provence (04), Alpes Maritimes (06). La société pourra procéder à sa mutation sans que cela ne constitue une modification de son contrat de travail.

Article 4 :
Mme Rebinger bénéficiera d'un salaire mensuel brut de 2 650 euros, payé sur 13 mois.

Article 5 :
Mme Rebinger bénéficiera des congés payés institués, conformément à la loi, en faveur des salariés de la société Mutassure soit actuellement 30 jours par an. Ces journées s'acquièrent en fonction du temps de présence dans la société. Sauf accord écrit de la société, tout congé non pris au 31 mai sera définitivement perdu.
(.../...)

Article 9 :
Le présent contrat est résiliable par l'une ou l'autre partie sous réserve du respect d'un délai de préavis de 1 mois en vertu des dispositions légales et conventionnelles applicables.

Article 10 :
Le présent contrat qui prendra effet le 1er mai 2013 est conclu pour une durée indéterminée.
Fait en double exemplaire, le 7 avril 2013

Mme Deynis en qualité de Directrice des Ressources Humaines de Mutassure Mention manuscrite « bon pour accord » Signature :	L'employée Mme Rebinger Mention manuscrite « bon pour accord » Signature :

Tournez la page s.v.p.

1. **Qualifiez et caractérisez juridiquement le contrat ci-dessus, déterminez les parties en présence et précisez leurs obligations respectives.**

2. **Qualifiez la clause de l'article 3 ? Cette clause vous semble-t-elle valide ?**

Le 22 mai Mme Rebinger reçoit une lettre recommandée adressée par son employeur dont voici un extrait.

« Nous avons décidé de mettre un terme à la période d'essai relative au contrat à durée indéterminée qui vous lie à la Société Mutassure. Vous bénéficiez d'un délai de prévenance de 48 heures. Vous cesserez donc de faire partie de nos effectifs le 25 mai 2013. À cette date, nous vous remettrons votre certificat de travail, l'imprimé Pôle Emploi et votre reçu pour solde de tout compte.../... »

3. **Mme Rebinger est-elle en droit de contester la décision prise par Mutassure ?**

3e PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

Dans un bref développement, et en vous appuyant notamment sur votre activité de veille juridique, vous montrerez comment le droit appréhende la notion de risque. Vous limiterez votre réflexion au droit de l'entreprise.

Annexe : QCM - Économie

Vous cocherez les cases en face des réponses ou affirmations qui vous paraissent exactes sachant que pour chaque item, on peut trouver 1 ou plusieurs réponses exactes, ou aucune réponse exacte. Dans ce dernier cas, vous cocherez la case « aucune réponse ».

Attention ! Ne pas répondre est pénalisé de la même façon qu'une réponse erronée.

1. **En 2012, le taux de croissance économique moyen de la zone euro était voisin de :**
   - ☐ **A** : 0%
   - ☐ **B** : + 2%
   - ☐ **C** : – 3.5 %
   - ☐ **D** : Aucune réponse

2. **D'après John Maynard Keynes, le chômage involontaire résulte :**
   - ☐ **A** : d'une rigidité à la baisse des taux de salaire réel
   - ☐ **B** : d'un écart insuffisant entre le revenu issu du travail et le niveau des minima sociaux
   - ☐ **C** : de la dégradation des ressources naturelles qui limite les possibilités de production
   - ☐ **D** : Aucune réponse

3. **La spécialisation internationale de la Russie est principalement basée sur :**
   - ☐ **A** : l'exportation d'énergie (gaz et pétrole) et de matières premières
   - ☐ **B** : le secteur des services informatiques
   - ☐ **C** : des secteurs industriels "high-tech" puissants comme l'aéronautique
   - ☐ **D** : Aucune réponse

4. **Instauré par le gouvernement français en janvier 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi :**
   - ☐ **A** : encourage directement l'implantation des entreprises françaises dans les pays émergents
   - ☐ **B** : se traduit par une augmentation des taux d'imposition des entreprises qui licencient du personnel
   - ☐ **C** : est accessible aux PME et aux grandes entreprises
   - ☐ **D** : Aucune réponse

5. **En vertu du principe de la main invisible d'Adam Smith :**
   - ☐ **A** : le fonctionnement optimal des marchés suppose une intervention de l'Etat
   - ☐ **B** : l'Etat doit adopter des politiques protectionnistes afin d'encourager l'industrialisation du pays
   - ☐ **C** : chaque individu, cherchant à satisfaire son propre intérêt, contribue à l'intérêt collectif
   - ☐ **D** : Aucune réponse

6. **En France, les entreprises peuvent lever des capitaux via :**
   - ☐ **A** : le marché primaire
   - ☐ **B** : le marché secondaire (ou Bourse des valeurs)
   - ☐ **C** : le marché monétaire interbancaire
   - ☐ **D** : Aucune réponse

7. **La réduction des déficits budgétaires :**
   - ☐ **A** : est susceptible d'entrainer des effets récessifs à court terme
   - ☐ **B** : implique nécessairement une baisse des taux d'imposition
   - ☐ **C** : est de nature inflationniste
   - ☐ **D** : Aucune réponse

8. **Dans une perspective libérale, l'inflation :**
   - ☐ **A** : résulte de la mise en concurrence des travailleurs sur le plan mondial
   - ☐ **B** : s'explique par la dérèglementation des marchés financiers
   - ☐ **C** : est la conséquence d'une création monétaire excessive
   - ☐ **D** : Aucune réponse

9. **La Courbe de Laffer établit une relation entre :**
   - ☐ **A** : le taux d'imposition et l'équilibre du commerce extérieur
   - ☐ **B** : le taux d'imposition et le taux d'inflation
   - ☐ **C** : le taux d'imposition et le montant des recettes fiscales
   - ☐ **D** : Aucune réponse

10. **Dans le cadre du Pacte budgétaire européen (officiellement appelé Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance), les pays signataires s'engagent à limiter leur déficit structurel à :**
   - ☐ **A** : 0,5% de leur PIB
   - ☐ **B** : 3% de leur PIB
   - ☐ **C** : 60% de leur dette publique
   - ☐ **D** : Aucune réponse

11. **Les principes de rivalité et d'exclusion par les prix sont généralement utilisés pour :**
   - ☐ **A** : caractériser un marché en situation d'oligopole
   - ☐ **B** : identifier l'existence d'une rente de monopole
   - ☐ **C** : opposer les biens publics aux biens privés
   - ☐ **D** : Aucune réponse

12. **D'après la théorie des contrats implicites d'Azariadis et Baily :**
   - ☐ **A** : le contrat de travail est doublé d'une logique d'assurance
   - ☐ **B** : la productivité du salarié dépend du niveau de la rémunération
   - ☐ **C** : les salariés cherchent à se prémunir contre des fluctuations trop fortes de leurs salaires
   - ☐ **D** : Aucune réponse

13. **L'organisme français Pôle emploi :**
   - ☐ **A** : décide du niveau des pensions de retraite en fonction des cotisations récoltées
   - ☐ **B** : définit la politique fiscale de la France
   - ☐ **C** : est chargée de la surveillance du bon emploi des recettes fiscales de l'Etat français
   - ☐ **D** : Aucune réponse

14. **La protection sociale française prend en charge les risques suivants :**
   - ☐ **A** : Famille
   - ☐ **B** : Fiscalité
   - ☐ **C** : Vieillesse
   - ☐ **D** : Aucune réponse

Tournez la page s.v.p.

15. **D'après l'INSEE, le secteur institutionnel des administrations publiques comprend :**
- ☐ **A** : les collectivités territoriales
- ☐ **B** : les associations et les mutuelles
- ☐ **C** : l'Etat central
- ☐ **D** : Aucune réponse

16. **Les principales institutions internationales créées au lendemain de la seconde Guerre Mondiale sont :**
- ☐ **A** : la Banque Mondiale
- ☐ **B** : l'Organisation Mondiale du Commerce
- ☐ **C** : l'Organisation des Nations Unies
- ☐ **D** : Aucune réponse

17. **La connaissance est un bien :**
- ☐ **A** : collectif
- ☐ **B** : privé qui profite exclusivement à l'entreprise qui en est à l'origine
- ☐ **C** : qui est à l'origine d'externalités
- ☐ **D** : Aucune réponse

18. **Les délocalisations d'activités productives :**
- ☐ **A** : sont nécessairement associées à des destructions d'emplois
- ☐ **B** : participent à la Division Internationale des Processus Productifs
- ☐ **C** : permettent de contourner certaines barrières protectionnistes
- ☐ **D** : Aucune réponse

19. **La théorie du revenu permanent de Milton Friedman :**
- ☐ **A** : suppose que la propension marginale à consommer soit comprise entre 0 et 1
- ☐ **B** : considère que la dépense de consommation dépend d'un revenu moyen annualisé anticipé par le ménage
- ☐ **C** : montre que les ménages les plus modestes souhaitent imiter les dépenses de consommation des classes sociales les plus aisées
- ☐ **D** : Aucune réponse

20. **Les eurobonds ou euro-obligations :**
- ☐ **A** : permettraient que les Etats membres de la zone euro lancent des emprunts communs sur les marchés financiers
- ☐ **B** : limiteraient automatiquement le niveau des déficits budgétaires des Etats européens à 3% du PIB
- ☐ **C** : existent dans les faits depuis de nombreuses années
- ☐ **D** : Aucune réponse